

# CENTRES DE LOISIRS

2020-2021

DE 3 À 12 ANS



# ÉDITO

Parce que chaque enfant a besoin de nombreuses ressources et activités pour s'épanouir, l'offre de loisirs destinés aux petits Montpelliérains sera dès cette année une de nos priorités. Grandir à Montpellier doit en effet garantir à chacun la chance d'accéder à une offre riche, diversifiée et adaptée à son âge.

En accueillant les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs prennent une part importante dans la réalisation de cet objectif. Ils représentent une réelle source d'évasion au sein d'un parcours pédagogique parfois exigeant ; ils offrent de véritables lieux de loisirs et de rencontres, favorisent l'intégration sociale des enfants et leur bon développement.

Les qualifications et le volontarisme des animateurs de la Ville de Montpellier sont mis au service des enfants et contribuent à développer leurs connaissances et à stimuler leur curiosité. Nous avons à cœur de préserver et de renforcer ces espaces pédagogiques et ludiques de proximité.

L'offre de loisirs sera enrichie : des séjours de vacances inédits inviteront chaque enfant à découvrir de nouveaux horizons, une fois au moins au cours de sa scolarité.

Nous nous engageons à garantir aux familles montpelliéraines des solutions d'accueil de qualité, pour tous les âges, et de grandes facilités d'organisation. Ce guide vous permettra d'accéder à l'offre de loisirs la plus adaptée à l'âge de vos enfants et à ses envies.

Nous espérons qu'il répondra aux attentes de chacun d'entre vous et souhaitons à tous les enfants de très beaux moments de découverte et de partage.



**Michaël  
DELAFOSSE**

Maire de la Ville de Montpellier  
Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole



**Fanny  
DOMBRE COSTE**

Adjointe au Maire  
déléguée à la Ville éducative  
et à la Réussite scolaire

# SOMMAIRE

LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX .....	4
LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS .....	8
QUEL QUARTIER? QUEL CENTRE DE LOISIRS? .....	9
LISTE DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS .....	10



# LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les centres de loisirs municipaux accueillent les enfants de 3 à 12 ans le mercredi de 8h à 18h en période scolaire et de 8h à 18h du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) dans le centre de loisirs de votre choix (dans la limite des places disponibles et selon l'âge requis par les structures), indépendamment de votre lieu de résidence à Montpellier.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil à la demi-journée est possible, sauf en cas de programmation exceptionnelle d'une animation prévue sur toute la journée. Une inscription sur toute la semaine peut être exceptionnellement exigée en raison d'un projet pédagogique conduit par un centre de loisirs.

## HORAIRES D'ACCUEIL

### Le mercredi et pendant les vacances scolaires

- › matin : accueil échelonné de 8h à 9h30
- › midi : départ échelonné de 11h30 à 12h15
- › après-midi : accueil échelonné de 13h30 à 14h
- › soir : départ échelonné de 17h à 18h

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les centres de loisirs sont aussi appelés ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

## POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez-vous au responsable du Centre de loisirs choisi en apportant avec vous :

### Pour l'ensemble des usagers :

- › une photo récente
- › une attestation d'assurance de responsabilité civile pour les temps péri et extrascolaires
- › la fiche sanitaire complétée
- › la présentation du carnet de santé
- › le livret de famille



**Attention :** sans présentation de ces pièces, aucune inscription ne sera validée. D'autres justificatifs sont acceptés tels que l'aide aux loisirs (CAF)...

## POUR LES ENFANTS NON SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VILLE

Présentez vous au guichet PRESTO de l'Hôtel de Ville afin de procéder à la pré-inscription de votre (vos) enfant(s), muni des pièces justificatives suivantes :

- › un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › le livret de famille
- › une pièce d'identité avec photo
- › votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- › si vous êtes allocataire CAF, votre dernière attestation CAF

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devrez faire auprès du responsable du Centre de loisirs.

## TARIFICATION

Le tarif par jour est calculé selon un barème de tarification appliqué en fonction des revenus et de la composition familiale.

La tarification s'applique pour tous les repas pris en Centres de loisirs municipaux et associatifs.



## RÉSERVATION

### POUR LES MERCREDIS

Le système de réservation vous permet de réserver, si vous le souhaitez, en une seule fois tous les mercredis de l'année. Une facture est éditée pour chaque période et la réservation n'est confirmée que si le règlement est effectué au plus tard le dernier mercredi de la période précédente, soit :

Périodes	Début réservation*	Date limite de paiement**
› Du 01/09/20 au 18/10/20	à partir du 11 juin	le jeudi 17 septembre
› Du 04/11/20 au 18/12/20	à partir du 21 septembre	le jeudi 15 octobre
› Du 06/01/21 au 05/02/21	à partir du 23 novembre	le jeudi 17 décembre
› Du 24/02/21 au 02/04/21	à partir du 11 janvier	le jeudi 04 février
› Du 21/04/21 au 02/07/21	à partir du 08 mars	le jeudi 01 avril

**Attention !** Toute réservation non réglée dans les délais est annulée. Le créneau libéré est proposé à une autre famille inscrite sur la liste d'attente.

**À savoir :** pour les places attribuées au dernier moment en fonction des désistements, le règlement doit s'effectuer à la réservation.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis

(\*\*) le dernier jeudi de la période précédente (sauf dérogation de septembre)

## POUR LES VACANCES SCOLAIRES

La réservation et le paiement doivent être faits pour chaque vacance durant la période de réservation.

Vacances scolaires	Début réservation*	Date limite de paiement**
› <b>Toussaint</b> du 19/10/20 au 31/10/20	à partir du 14/09	le jeudi 08/10
› <b>Noël</b> du 21/12/20 au 02/01/21	à partir du 16/11	le jeudi 10/12
› <b>Hiver</b> du 15/02/21 au 27/02/21	à partir du 04/01	le jeudi 28/01
› <b>Printemps</b> du 19/04/21 au 01/05/21	à partir du 01/03	le jeudi 25/03
› <b>Été</b> du 05/07/21 au 31/08/21	à partir du 31/05	le jeudi 24/06

**À noter :** les familles bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne doivent pas régler au préalable puisque la participation est versée directement au régisseur.

(\*) 5 semaines avant la période de vacances et 6 semaines avant pour les mercredis

(\*\*) 1 semaine avant la période - le jeudi de la semaine précédente

## ANNULER OU MODIFIER UNE RÉSERVATION

**Pour les mercredis :** jusqu'à une semaine avant le mercredi annulé.

**Pour les vacances scolaires :** jusqu'au jeudi, 11 jours avant le début des vacances.



Le responsable se réserve le droit de ne plus accepter un enfant en cas d'annulations répétées. Toute réservation annulée ou modifiée hors délais entraîne une facturation, sauf pour raison médicale de l'enfant et sur présentation de justificatifs (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation de l'enfant).

## RÈGLEMENT

Vous pouvez effectuer le règlement par chèque à l'ordre de la Régie des Centres de Loisirs, en espèces et par chèques vacances.



Pique-nique et goûter préparés à la maison et amenés au centre de loisirs : la Ville de Montpellier ne peut être tenue responsable de la qualité sanitaire des aliments préparés par les représentants légaux de l'enfant. Ils doivent veiller à la qualité des produits et à leur capacité de conservation à température ambiante.

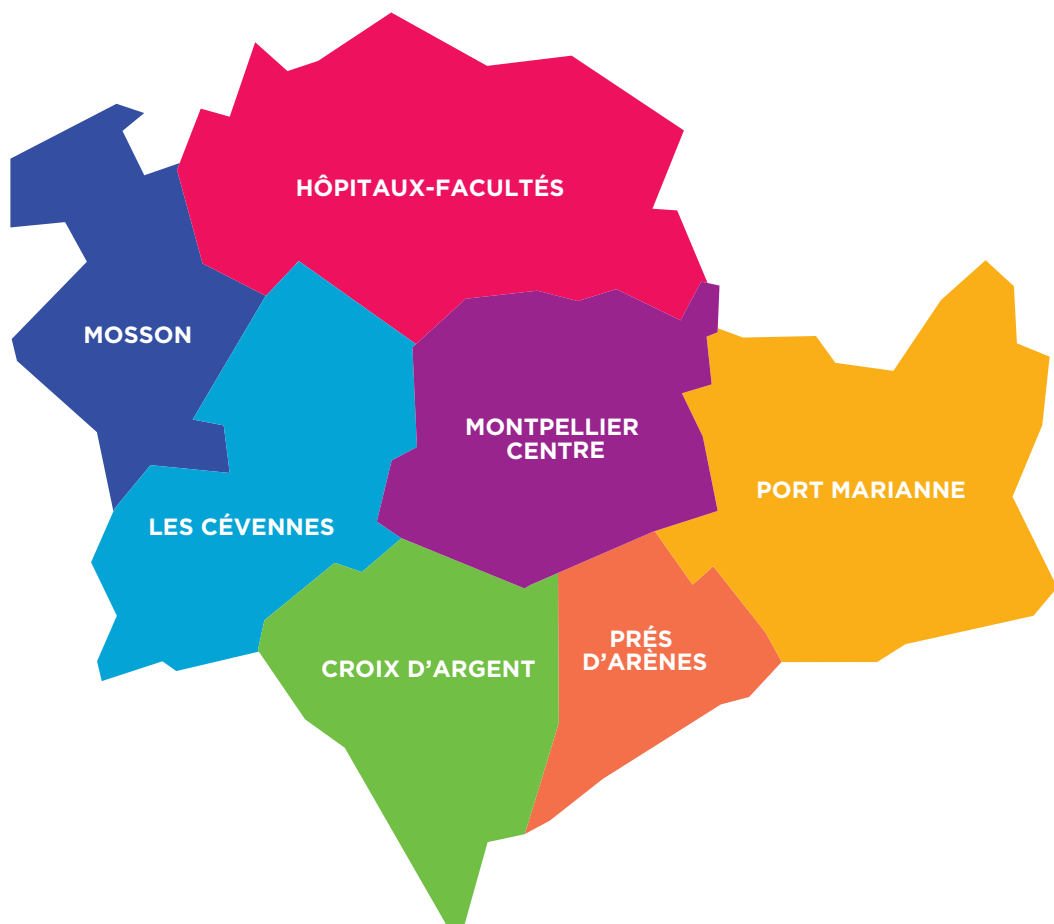
# LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

Pour les centres de loisirs associatifs, l'inscription s'effectue directement auprès de la structure. Les tarifs sont définis par chaque structure gestionnaire, sur la base d'un barème de tarification sociale.





# QUEL QUARTIER? QUEL CENTRE DE LOISIRS?



# LISTE DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

## QUARTIER HÔPITAUX-FACULTÉS

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Aiguelongue** (maternel et élémentaire)  
Écoles Camoens / Freud  
2, rue des Tourterelles  
06 17 90 63 81

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association MUC Vacances** (maternel et élémentaire)  
Écoles Chaplin / Pottier-Sibélius  
120, rue de la Jalade  
04 99 58 35 36

**Association Éveil en Mouvement** (maternel et élémentaire)  
Écoles Térésa / Ferry  
Rue Antoine Laurent de Jussieu  
06 67 52 01 32 ou 06 10 05 70 04

**Association Fabulos Drolles** (maternel et élémentaire)  
Écoles Aubigné / Calmette  
147, rue des Quatre Seigneurs  
04 99 61 11 26

**Association PEP 34** (maternel et élémentaire)  
École maternelle Yourcenar  
71, rue Jean Joseph Laborde  
04 67 40 73 00

**Association Les Enfants d'Hélène** (maternel et élémentaire)  
École primaire Mitterrand  
1330, rue Henri Lagattu  
06 52 86 53 95

## QUARTIER MOSSON

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal Les Tours** (maternel et élémentaire)  
Écoles Copernic / Bloch  
Rue Pierre Nicolas / 135, allée des Hauts de Massane  
06 17 90 60 33

**ALSH municipal Oxford** (maternel et élémentaire)  
Écoles Van Gogh / Senghor  
242, rue d'Oxford / 25, rue de Lausanne  
06 17 90 60 97

**ALSH municipal Malet** (élémentaire)  
École élémentaire Malet  
5, allée Pierre Carabasse  
06 17 90 64 41

**ALSH municipal Pape Carpantier** (maternel)  
École maternelle Carpantier  
12, rue des Écoles  
06 17 90 71 27

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association Les Francas** (maternel et élémentaire)  
Écoles Renaud / Balard  
123, rue de Salamanque / 360, avenue de Barcelone  
06 51 87 47 99

**Association GFEN Languedoc** (élémentaire)  
(local de l'association)  
320, rue Le Grand Mail  
09 50 07 12 44



## QUARTIER CÉVENNES

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

**ALSH municipal La Martelle** (maternel et élémentaire)

Écoles Spinoza / Deroin  
88/110, rue Viollet le Duc  
06 17 90 70 19

**ALSH municipal Michelet** (maternel)

École maternelle Jules Michelet  
Rue des Araucarias  
06 17 90 68 30

**ALSH municipal Villon** (élémentaire)

École élémentaire Joseph Delteil  
Rue des Araucarias  
06 17 90 67 99

**ALSH municipal Combes** (maternel et élémentaire)

Écoles Duruy / Combes  
20, rue Edmond Lautard  
06 17 90 69 12

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

**Association Vacances Évasion** (maternel et élémentaire)

Écoles Goethe / Langevin  
3, rue des Coronilles / 5, rue de Clémentville  
04 99 13 71 10

**Association UFOLEP 34** (maternel et élémentaire)

Association UFOLEP 34  
Écoles Kipling / Baudelaire  
311, avenue de Saint Clément  
04 67 67 41 63

## QUARTIER MONTPELLIER CENTRE

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

#### **ALSH municipal Verne** (élémentaire)

École élémentaire Verne  
127, rue Yehudi Menuhin  
06 17 90 65 34

#### **ALSH municipal La Fontaine** (maternel)

École maternelle La Fontaine  
27, quai des Tanneurs  
06 17 90 67 64

#### **ALSH municipal Roux** (maternel et élémentaire)

École maternelle Roux  
96, rue du Faubourg Figuerolles  
06 17 90 62 65

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

#### **Association Vacances Évasion** (maternel et élémentaire)

Écoles Florian / Simon  
45/49, rue de la Méditerranée  
04 99 13 71 10

#### **Association Le Relais des Enfants** (maternel)

École maternelle Garnier  
2, rue Général René  
04 67 66 21 30

#### **Association Le Relais des Enfants** (maternel)

École maternelle Rousseau  
21, rue d'Aigrefeuille  
04 67 66 21 30

#### **Association Le Relais des Enfants** (élémentaire)

(local de l'association)  
1, rue Embouque d'Or  
04 67 66 21 30

#### **Association Vacances Évasion** (maternel et élémentaire)

Écoles Mozart / Morisot  
60, avenue d'Assas  
04 99 13 71 10

#### **Association La Gerbe** (élémentaire)

(local de l'association)  
19, rue Chaptal  
04 99 74 24 30

#### **Association Peps** (maternel et élémentaire)

(local de l'association)  
6, place Roger Salengro  
07 69 13 89 59

## QUARTIER CROIX D'ARGENT

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

#### **ALSH municipal Lantissargues** (maternel et élémentaire)

École élémentaire Simenon  
215, boulevard Pédro de Luna  
06 17 44 58 78

#### **ALSH municipal Estanove** (maternel et élémentaire)

École primaire Churchill  
Rue du Lavandin  
06 17 90 62 24

#### **ALSH municipal Savary** (maternel et élémentaire)

Écoles Boucher / Savary  
240, quai Flora Tristan  
06 17 90 64 84

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

#### **Association UFOLEP 34** (maternel et élémentaire)

École primaire Olympe de Gouges  
1375, rue de Bugarel  
04 67 67 41 63

#### **Association UFOLEP 34** (maternel et élémentaire)

École primaire Beethoven  
280, rue du Mas Nouguier  
04 67 67 41 63

#### **Association UFOLEP 34** (maternel et élémentaire)

Écoles Pagnol / Voltaire  
305, rue Georges Brassens  
157, rue Henri Sellier  
04 67 67 41 63

#### **Association UFOLEP 34** (maternel et élémentaire)

École primaire Germaine Richier  
99, rue Jean Prat  
04 67 99 25 90



## QUARTIER PRÉS D'ARÈNES

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

#### **ALSH municipal Les Aiguerelles** (maternel et élémentaire)

Écoles Frank / Dickens  
686, avenue du Pont Trinquat  
06 17 90 69 63

#### **ALSH municipal Cité Mion** (maternel et élémentaire)

Écoles Brel / Signoret  
Impasse des Marmousets  
06 17 90 61 09

## QUARTIER PORT MARIANNE

### CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

#### **ALSH municipal de L'Hospital** (maternel)

École de L'Hospital  
380, route de Vauguières  
06 17 90 65 13

#### **ALSH municipal Malraux** (élémentaire)

École élémentaire Malraux  
Rue Joan Miro  
04 67 20 35 53

#### **ALSH municipal Astérix** (maternel et élémentaire)

Domaine de Grammont  
Avenue Albert Einstein  
06 77 76 58 26

#### **ALSH municipal Jean Moulin** (maternel et élémentaire)

Écoles Moulin / Bergman  
20, boulevard Mounié  
06 17 90 60 67

### CENTRES DE LOISIRS ASSOCIATIFS

#### **Association Vacances Évasion** (maternel et élémentaire)

École élémentaire Jaurès  
10, chemin des Barques  
04 99 13 71 10

#### **Association MUC VACANCES** (maternel)

École maternelle Bernhardt  
175, rue Villalonga  
04 99 58 35 36

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

Direction de l'Éducation  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

